

**CONSEIL ACADEMIQUE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2017/06/22-02

Le **conseil académique**, en sa séance du 22 juin 2017, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 08 juin 2017 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : accréditation de l'offre de formation 2018

Le conseil académique approuve la demande d'accréditation de l'offre de formation 2018 comme suit :

- les 5 champs de formation
- les fiches AOF des champs de formation
- les tableaux «partie haute de l'offre de formation» (par composante)
- les fiches AOF de formation
- les demande de dérogation à la nomenclature
- une fiche AOF – article 2 : «formations dispensées en langue étrangère»
- listes des DUT
- liste des écoles doctorales

Cet avis est adopté à l'unanimité.

Membres en exercice : 79

Quorum : 40

Présents et représentés : 57

Fait à Marseille, le 22 juin 2017

Yvon BERLAND

Président d'Aix-Marseille Université

